



Travaux municipaux chez particulier

Par **JYM_old**, le **10/07/2007** à **20:11**

Bonjour,rnrnJ'habite dans une impasse privée. La municipalité veut obliger chaque riverain à donner sa parcelle d'impasse et une partie de nos terrains pour y faire des travaux (réseaux d'eau et ouverture d'une rue) en arguant qu'elle ne peut y faire de travaux si ce n'est pas une voie publique. Mais peut-elle y faire des travaux, l'impasse restant privée, si les riverains donnent leur accord ?rnrnMerci de votre réponse

Par **Jurigaby**, le **11/07/2007** à **14:58**

Bonjour.rnrnLa réponse est non, car dans cette hyptothèse, vous resteriez proprio de l'impasse en question.

Par **JYM_old**, le **12/07/2007** à **19:44**

Une voisine m'a donné l'information suivante : ce serait possible pour une municipalité de faire des travaux chez des particuliers en utilisant dans le budget des mairies la nomenclature M13, compte 23. Qu'en pensez-vous ?rnrnCordialement